

Séance ordinaire du 29 août 2025  
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-029

**Objet :** Nouvelle tarification : salles communales, badges/clés, commerces ambulants

Date de la convocation et de l'affichage : mercredi 20 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents :

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants :

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 août, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte				
JOURDAN Jean-Marc				
PARIS Nicole				
BOTTOLI David				
BONVARLET Pierre-Alexandre				
DESLOGES Laurence				
LYARD Céline				
MAILLET Jacques				
MERLE Alexandre				
MOLLEX Mylène				
MUGNIER Allison				
PIEDVACHE Gaëtan				
TRUCHE Nadine				

A été nommé secrétaire de séance :

-----

**Rapporteur :** Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

**Exposé des motifs :**

**1) SALLES COMMUNALES**

À la suite de nouvelles demandes de location des salles à la journée en semaine, il convient de compléter la délibération n°D24 prise le 9 mai 2024 comme suit :

**Salle Ulysse Nicollet**

Tarifs	Demandeurs	Week end Du vendredi au dimanche soir		Week end avec Jour supplémentaire		La journée	
		Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver
1	Résidents Serrières en Chautagne	80 €	100 €	40 €	50 €	40 €	50 €
2	Résidents de Chautagne	100 €	120 €	50 €	60 €	50 €	60 €
3	Résidents hors Chautagne	140 €	160 €	70 €	80 €	70 €	80 €
4	Etablissement à but lucratif					10 € La demi-journée	
5	Association ayant le siège social sur la commune	Gratuité					
	Suite à un décès résident sur la commune	Gratuité					
<b>Caution pour tous</b>		<b>500 € (350 € salle + 100 € ménage mal fait + 50 € clé)</b>					

**Salle des fêtes**

Tarifs	Demandeurs	Week end Du vendredi au dimanche soir		Week end avec Jour supplémentaire		La journée	
		Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver
1	Résident à Serrières en Chautagne	300 €	350 €	100 €	125 €	150 €	175 €
2	Résident hors Serrières en Chautagne	600 €	750 €	200 €	250 €	300 €	375 €
3	Etablissement à but lucratif	30 € la journée occasionnelle – caution 30 € 30 €/mois pour une activité hebdomadaire – caution 30 € le 1 <sup>er</sup> mois					
4	Association ayant le siège social sur la commune	Gratuité 3 fois puis tarif 1					
<b>Caution pour tous</b>		<b>1 000 € (700 € salle + 250 € ménage mal fait + 50 € clé)</b>					

Pour rappel : Période été : du 01/04 au 30/09 - Période hiver : du 01/10 au 31/03

**2) BADGES/CLES**

Des badges et clés sont régulièrement prêtés aux associations, entreprises effectuant des travaux etc... pour accéder aux bâtiments communaux. Ils sont également délivrés aux agents.

Afin d'assurer une bonne gestion, toute perte ou casse sera facturée d'un forfait de 50 € par clé ou badge perdu ou détérioré. Un titre sera émis et le Service de gestion comptable d'Aix les Bains sera en charge d'encaisser cette somme.

### 3) COMMERCE AMBULANTS

La demande croissante de commerces ambulants (type food truck...) souhaitant s'installer sur la commune nécessite que le conseil municipal se positionne quant aux conditions de leur activité.

Une demande devra être faite auprès des services municipaux. Après étude et en cas d'acceptation, un arrêté d'occupation du domaine public sera pris par Mme le Maire. L'emplacement mis à disposition sera au chef-lieu près de la mairie avec un accès à l'alimentation électrique.

En contrepartie, une redevance sera demandée comme suit :

- 150 €/an pour une activité hebdomadaire, soit 12.50 €/mois.
- 20 € pour un passage exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✔ **APPROUVE** les nouveaux tarifs présentés ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

---

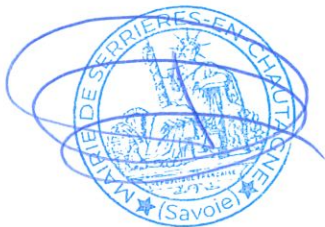
Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 29 août 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 02 septembre 2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 02 septembre 2025.

Le Maire  
Brigitte TOUGNE-PICAZO

Le Secrétaire de séance  
Allison MUGNIER



Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le



ID : 073-217302868-20250829-2025\_029-DE